



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

Décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers (CDPENAF) du 3 février 2026

(L. 112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime)

Examen du projet de révision du PLU d'Ézanville

CONSIDÉRANT le PLU d'Ézanville approuvé le 11 septembre 2006 ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2024 prescrivant la révision du
PLU ;

Il s'agit notamment de requalifier le secteur des abattoirs par une OAP qui permettra d'accueillir des
logements, dont des logements locatifs sociaux et d'ouvrir à l'urbanisation une parcelle agricole
d'1,9 ha pour la réalisation de 50 logements, dont des logements locatifs sociaux, et d'un EHPAD.

Deux votes contre, une abstention, le reste des votes est favorable.

L'avis de la commission est favorable à la majorité.

- 3 MARS 2026

La Présidente


Hélène GIRARDOT